



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du
JEUDI 28 MARS 2019 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville**

OBJET : D22 - Budget primitif 2019 - Budget annexe Assainissement

Date de convocation : 22 mars 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Daniel BARBARIN, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Natacha MICHEL, Myriam DEBARGE, Marylène JAUNEAU, Adjoints ;

Nicole YATTOU, Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Philippe BARRIERE, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Médéric DIRAISON, Mathilde MAINGUENAUD, Yolande DUCOURNAU, Jacques COCQUEREZ, Michel JARNOUX, Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX, Henoch CHAUVREAU, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 7

Jean-Louis BORDESSOULES	donne pouvoir à	Matthieu GUIHO
Jacques CARDET	donne pouvoir à	Jean MOUTARDE
Anthony MORIN	donne pouvoir à	Daniel BARBARIN
Gérard SICAUD	donne pouvoir à	Cyril CHAPPET
Annabel TARIN	donne pouvoir à	Myriam DEBARGE
Antoine BORDAS	donne pouvoir à	Michel JARNOUX
Henriette DIADO-DASYLVA	donne pouvoir à	Yolande DUCOURNAU

Excusée : 1

Sylvie FORGEARD-GRIGNON

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Médéric DIRAISON

Mme la Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20190328-
2019_03_D22-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 1^{er} avril 2019
Affiché le 1^{er} avril 2019

**N° 22 - Budget primitif 2019 -
Budget annexe Assainissement**

Rapporteur : M. Matthieu GUIHO

Vue d'ensemble

Fonctionnement			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	47 800,00 €	Résultat reporté 2018	35 695,65 €
Frais divers de gestion	10,00 €	Reprise sur provision	20 606,00 €
Charges financières	47 367,00 €	Produit de la surtaxe	273 000,00 €
Charges exceptionnelles	134,65 €	Amortissement subvention	31 900,00 €
Amortissements	186 640,00 €	Prime pour épuration	29 000,00 €
Virement à la section d'investissement	108 260,00 €	Produits divers de gestion	10,00 €
Total	390 211,65 €	Total	390 211,65 €
Investissement			
Crédits reportés 2018	1 075 769,82	Reprise du résultat 2018	379 992,26 €
Remboursement capital	60 000,00 €	Amortissement	186 640,00 €
Amortissement des subventions	31 900,00 €	Virement de la section de fonctionnement	108 260,00 €
Travaux	203 000,00 €	Affectation	695 777,56 €
Total	1 370 669,82 €	Total	1 370 669,82 €
Total général	1 760 881,47 €	Total général	1 760 881,47 €

En fonctionnement : le montant de la surtaxe est de : 0,65 € le mètre cube.

- Les dépenses comprennent : les charges à caractère général 42 800 €, les taxes foncières 5 000 € les charges financières pour 47 367 € comprenant l'indemnité de refinancement de l'emprunt FIXMS d'un montant de 25 740 €, les charges exceptionnelles pour 134,65 €, les dotations aux amortissements pour 186 640 €, les frais divers de gestion pour 10 € et le virement à la section d'investissement pour 108 260 €.
- Les recettes se composent de la reprise de l'excédent 2018 d'un montant de 35 695,65 €, du produit de la surtaxe pour 273 000 €, de la prime pour épuration d'un montant de 29 000 €, des amortissements des subventions transférées pour 31 900 €, du produit de gestion courante pour 10 € et de la reprise de provision pour 20 606 € pour financer l'indemnité de refinancement de l'emprunt FIXMS.

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20190328-
2019_03_D22-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 1^{er} avril 2019
Affiché le 1^{er} avril 2019

En investissement :

- Les dépenses : outre les crédits reportés concernant les travaux de l'opération en cours pour un montant de 1 075 769,82 €, les crédits nouveaux concernent le remboursement du capital de la dette pour 60 000 €, l'amortissement des subventions transférées pour 31 900 € et les travaux pour un montant global de 203 000 €.
- Les recettes sont composées de la reprise du résultat 2018 d'un montant de 379 992,26 €, du virement de la section de fonctionnement pour 108 260 €, des amortissements pour 186 640 € et de l'affectation pour 695 777,56 €.

L'encours de la dette s'élève à 483 725,92 € au 1^{er} janvier 2019 et comprend deux emprunts classés selon les critères de la charte GISSLER comme suit :

- Pour 359 475,92 € correspondant à l'emprunt structuré FIXMS classé en 3E sur la charte GISSLER, refinancé en taux fixe à compter du 1^{er} juillet 2019 et sera classé en 1A sur la charte GISSLER,
- Pour 124 250 € correspondant à un emprunt à taux fixe classé en 1A sur la charte GISSLER.

Il est donc proposé au Conseil municipal de se prononcer sur ce projet de budget présenté en équilibre en recettes et en dépenses, section d'investissement et section de fonctionnement ainsi qu'il suit :

- **Section d'investissement**
 - o En dépenses et en recettes 1 370 669,82 €
- **Section de fonctionnement**
 - o En dépenses et en recettes 390 211,65 €

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à la majorité des suffrages exprimés (28)

Pour : 22 Contre : 6 Abstentions : 0

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**
sous le n° 017-211703475-20190328-
2019_03_D22-DE
Accusé de réception Sous-préfecture
le 1^{er} avril 2019
Affiché le 1^{er} avril 2019

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.